

Madame,
Monsieur,

Le 20 novembre 2017, la conférence interministérielle Santé publique (CIM) a approuvé la relance du Comité pour la nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents (COMSMEA).

Les lignes directrices de la nouvelle politique sont décrites dans le *Guide vers une nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents* (www.psy0-18.be) et sont implémentées par les réseaux provinciaux.

La mission du COMSMEA consistera à suivre cette implémentation, à l'évaluer et à élaborer des propositions d'optimisation qui seront soumises à la CIM Santé publique. En outre, le COMSMEA veut offrir un forum de consultation entre experts, acteurs de terrain, organisations coordinatrices et collaborateurs politique. L'attention nécessaire sera accordée à la mise en harmonisation avec l'organe de concertation pour adultes et d'autres structures existantes qui réalisent des activités de stratégie politiques, des activités exécutives et consultatives.

Le COMSMEA sera composé d'une assemblée générale et de groupes de travail. L'assemblée générale sera composée de membres effectifs et de suppléants. Elle sera basée sur les programmes développés par les réseaux, complété d'une représentation des enfants, adolescents et de leur entourage, ainsi que des personnes remplissant la fonction de coordination du réseau. Le groupe de travail intercabinets taskforce soins en santé mentale participera également aux assemblées générales.

Les personnes intéressées peuvent faire partie de l'assemblée générale à condition de disposer d'une expertise spécifique concernant l'un des programmes suivants:

- soins de crise
- soins de longue durée
- consultation et liaison intersectorielle
- détection et intervention précoces
- soutien à l'intégration et à l'inclusion axé sur le rétablissement

ou qu'ils puissent agir en tant que représentant des:

- enfants et adolescents présentant des problèmes psychiques ou psychiatriques et leur entourage

Nous avons suffisamment de candidats du secteur de la santé mentale. Cependant, nous visons une composition multisectorielle du COMSMEA. Par cet appel, nous voulons nous concentrer sur les candidats actifs dans d'autres secteurs : éducation, bien-être, soins de santé (première ligne), assistance aux personnes handicapées, ...

Si vous désirez poser votre candidature, veuillez soumettre **un document Word** à l'adresse suivante sophie.vilainxiii@aviq.be **au plus tard le 2 mai 2018**. Le document se compose **de maximum deux pages** avec les informations suivantes :

- votre prénom, nom, sexe, adresse (rue, numéro, code postal, ville), adresse mail, portable ou numéro de téléphone, date de naissance (jj-mm-aaaa)
- votre formation: un bref résumé des diplômes et certificats obtenus
- nom et coordonnées de votre (vos) employeur(s) actuel(s)
- votre fonction actuelle chez cet employeur
- nom et coordonnées de votre employeur précédent
- votre fonction chez cet employeur à ce moment-là

- pour quel programme ou représentation postulez-vous ?
- votre motivation à participer aux activités du COMSMEA

Seules les candidatures qui répondent à ces exigences seront prises en considération. La CIM fera une sélection parmi les demandes valables de trois membres effectifs et trois membres suppléants pour chaque programme et pour les enfants, adolescents et leur entourage ainsi que pour les personnes qui complètent la coordination de réseau.

N'hésitez pas à diffuser largement cet appel.

Nous vous remercions pour votre intérêt et votre coopération.

Très cordialement,

Sophie Vilain XIII

Attachée

et membre du Groupe de Travail Intercabinet Soins de Santé Mentale piloté par le SPF Santé publique

Agence pour une Vie de Qualité – AViQ

Direction de la Santé Mentale

✉ 21 Rue de la Rivelaïne
B- 6061 CHARLEROI

☎ + 32 (0) 71 337 700

☎ **direct** + 32 (0) 71 337 346

☎ + 32 (0) 471 855 823

✉ sophie.vilainxiii@aviq.be